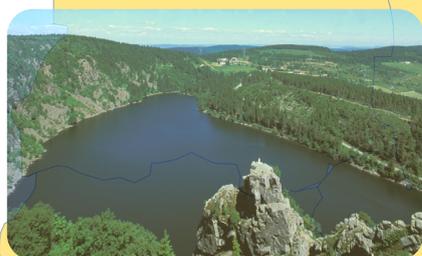


## LES 9 DÉFIS DE LA RÉGION GRAND EST

observés par le CESER au travers d'indicateurs



Cette publication vient utilement compléter les parutions du Groupe de Travail Conjoncture du CESER, que sont les tableaux de bords et les 20 indicateurs pour décrypter le Grand Est, en s'appuyant sur les 9 défis déclinés par

le Conseil régional dans le document Panorama 360°. Au travers des orientations émises par la Région, nous avons souhaité apporter un éclairage complémentaire à partir d'éléments chiffrés permettant d'alimenter la réflexion.

Octobre 2023

# SOMMAIRE

Apporter des réponses à la pénurie de compétences .....	3
Optimiser l'usage des sols : rareté, tensions et concurrence d'usage sur le foncier .....	4
Accompagner la mutation des entreprises et des activités .....	5
Viser la souveraineté énergétique et alimentaire.....	6
Valoriser le Grand Est et ses diversités territoriales .....	7
Promouvoir la coopération infrarégionale et transfrontalière .....	8
Assurer la mobilité décarbonnée des biens et des personnes .....	9
Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et restaurer la biodiversité..	10
Accompagner les évolutions démographiques et assurer une santé globale.....	11

Réalisation : Groupe de Travail Spécialisé Conjoncture (22 membres)

Président : Jean-Paul NOLLET

Vice-Président : Pascal LOUIS

Rapporteuse : Alexandra PINATON

Chargé de mission : Nicolas BRIZION

Les pictogrammes de ce rapport ont été conçus en utilisant les ressources de flaticon.com



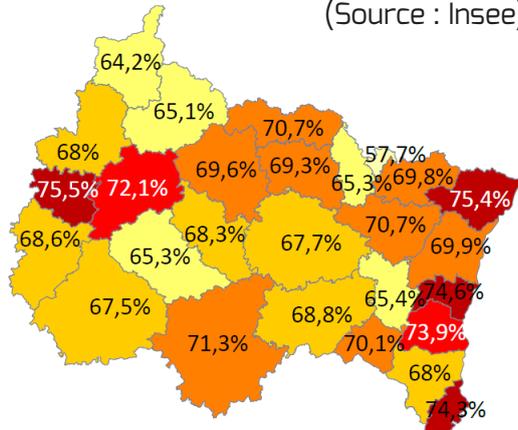
# Apporter des réponses à la pénurie de compétences



4<sup>ème</sup> plus haut taux de chômage sur 13

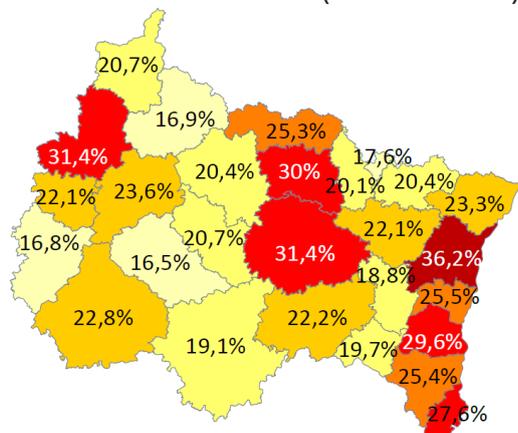
8<sup>ème</sup> taux de diplômés sur 13

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2019  
(Source : Insee)



69,3% de la population âgée de 20 à 64 ans dans le Grand Est est en emploi, un taux légèrement inférieur à celui enregistré au niveau national (70%). On constate **des disparités importantes entre les zones d'emploi**, allant de 57,7% à Forbach à 75,5% à Epernay.

Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et + en 2019 (Source : Insee)

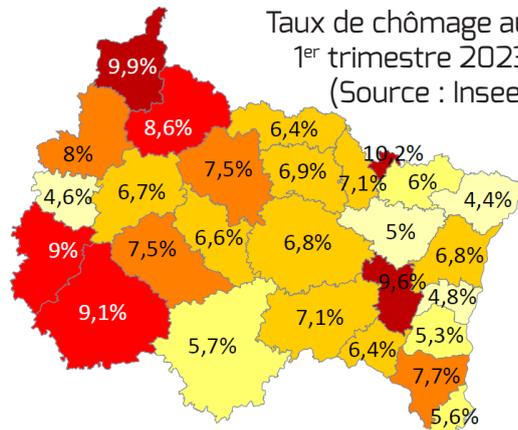


Parmi les 15 ans et plus non scolarisés, dans le Grand Est, **26,3% sont diplômés de l'enseignement supérieur**. C'est bien moins qu'au niveau national (**30,7%**). On retrouve des parts importantes de diplômés dans les zones urbanisées : les zones d'emploi alsaciennes, celles de Metz et Nancy, ainsi que Reims.

A l'inverse, les territoires en périphérie des grandes agglomérations et des universités, principalement situées en Champagne-Ardenne et dans les Vosges, présentent de faibles taux : 16,5% à Vitry-le-François-Saint-Dizier, 16,8% à Romilly-sur-Seine, 16,9% à Sedan.

Il y a une nécessité d'intensifier les investissements dans l'enseignement supérieur, et de renforcer l'apprentissage des langues étrangères. Par ailleurs, il conviendrait de consolider les synergies entre le monde étudiant et le monde de l'entreprise. Dans la région, **27,8% de la population n'a pas de diplôme** (ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevé), un taux légèrement supérieur à celui de la France (27,4%).

Taux de chômage au 1<sup>er</sup> trimestre 2023  
(Source : Insee)



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, **le taux de chômage s'établit à 6,9%**, dans le Grand Est comme en France métropolitaine. Cependant, seules 3 régions présentent un taux de chômage plus élevé, tous au-delà des 8% : PACA, Occitanie et Hauts-de-France.

Au niveau infrarégional, on note des **contrastes importants** entre les taux de chômage des zones d'emploi : si certaines sont proches du plein emploi, aux alentours des 5% (Haguenau, Epernay, Sélestat, Sarrebourg), d'autres présentent un taux deux fois supérieur, principalement en Champagne-Ardenne (Charleville-Mézières, Romilly-sur-Seine, Troyes, Sedan) et Forbach et Saint-Dié-des-Vosges en Lorraine.

Cependant, on note sur l'ensemble du territoire une **baisse notable du chômage** depuis plusieurs années. En 2016, le taux de chômage dans le Grand Est s'établissait à plus de 9%.

**Il apparaît nécessaire que l'innovation ne s'oriente pas uniquement vers de nouveaux produits, pour davantage impliquer les parties prenantes dans l'innovation des procédés et l'organisation du travail.** Cela devrait contribuer à la réduction des difficultés de recrutement, en parallèle de la mise en place d'offres de formation adéquates. Au-delà de réponses génériques, **c'est tout un environnement du travail qui doit évoluer vers des organisations « capacitanes ».**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, Pôle Emploi a diffusé près de 230 000 offres d'emploi dans le Grand Est.

Taux de chômage au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et taux d'emploi (20-64 ans) en 2019 par région (Insee)

PAYS DE LA LOIRE	5,6 %	73,5 %	CENTRE VAL-DE-LOIRE	6,6 %	71,5 %
BRETAGNE	5,7 %	71,5 %	NORMANDIE	6,6 %	69,6 %
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	6 %	72,7 %	<b>GRAND EST</b>	6,9 %	69,3 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6,2 %	70,9 %	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	8 %	67,6 %
NOUVELLE-AQUITAINE	6,2 %	70,5 %	OCCITANIE	8,5 %	68 %
CORSE	6,2 %	68 %	HAUTS-DE-FRANCE	8,7 %	65,7 %
ÎLE-DE-FRANCE	6,6 %	73,2 %			

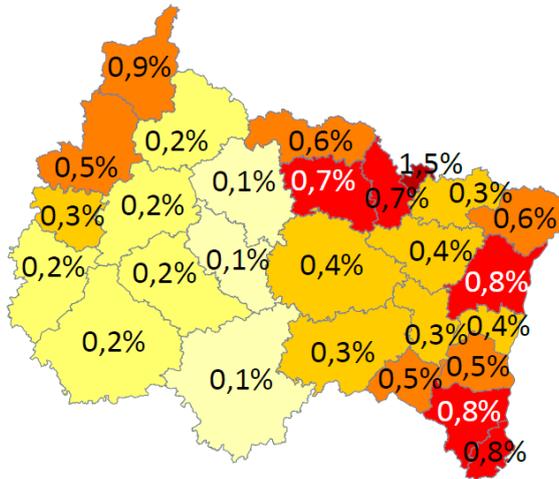


# Optimiser l'usage des sols

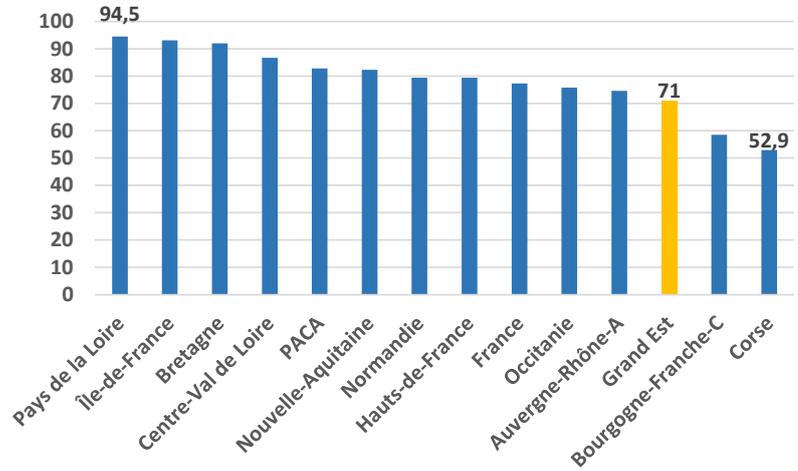


0,4% du territoire artificialisé entre 2009 et 2021 3<sup>ème</sup> part la plus faible sur 13

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2021 (Source : Observatoire de l'artificialisation des sols)



Part de la surface du territoire couverte par une commune ayant un document d'urbanisme attendu en 2023 (Source : Ministère de la transition écologique)



Entre 2009 et 2021, **la part de la surface artificialisée progresse sur toutes les zones d'emploi du Grand Est**, de 0,1 point dans quelques zones rurales (Meuse, Haute-Marne) à 0,8 point au sein de zones alsaciennes (Strasbourg, Saint-Louis, Mulhouse). Cette progression concerne en particulier **la consommation foncière à destination de l'activité économique.**

De fait, en lien avec le poids démographique et l'importance des espaces économiques de coopération transfrontalière, **les zones d'emploi les plus proches des frontières sont les plus affectées.**

Selon les démarches prospectives, le Grand Est devrait perdre de nombreux habitants (500 000 d'ici 2050) dans les années à venir : on peut supposer que le ralentissement de l'artificialisation facilitera l'application du principe de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), à savoir -50% d'artificialisation d'ici 2030, et zéro à l'horizon 2050.

Toutefois, la diversité des territoires régionaux (avec pour extrêmes une forte densité de population dans le Bas-Rhin et le Haut Rhin, et une ruralité affirmée en Meuse et en Haute-Marne), impose **une approche différenciée** pour relever le défi.

Quoi qu'il en soit, il s'agit pour les territoires, à travers le ZAN, de conserver la valeur des sols dans la lutte contre les crises écologiques et le changement climatique actuels : stockage

de carbone, maintien de la biodiversité, lutte contre les ruissellements et inondations, ...

Alors que l'artificialisation des sols était longtemps perçue comme vecteur d'un développement, les grands principes de l'aménagement du territoire doivent aujourd'hui se contraindre et se concevoir à l'aune des enjeux écologiques et climatiques pour **atteindre en 2050 un bilan d'artificialisation nul.**

Cette déclinaison des objectifs du ZAN devra être pilotée à tous les échelons des collectivités à travers les outils de planification que sont les schémas et documents d'urbanismes (SRADDET, SCoT, PLUi / PLU / cartes communales). Pour tenir les objectifs de la loi, **cela impliquera un contrôle accru sur les ouvertures à l'urbanisation.**

Pour les territoires non couverts par un document d'urbanisme modifié et approuvé en conséquence, aucune autorisation d'urbanisme ne serait délivrée. Pour le Grand Est, 3<sup>ème</sup> région la moins dotée en document d'urbanisme après la Corse et la Bourgogne Franche-Comté, **cela concernerait 29% du territoire.**

Selon le code de l'urbanisme, on entend par "friche", tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables.

## Nombre de friches potentielles, avec ou sans projet, et surfaces en hectares par département en juin 2023 (source Cartofriches)

MEURTHE & MOSELLE	180	3 290 ha	ARDENNES	89	359 ha
MOSELLE	183	1 854 ha	VOSGES	122	310 ha
HAUT-RHIN	197	1 204 ha	MEUSE	77	256 ha
MARNE	237	593 ha	AUBE	100	252 ha
BAS-RHIN	235	478 ha	HAUTE-MARNE	31	85 ha



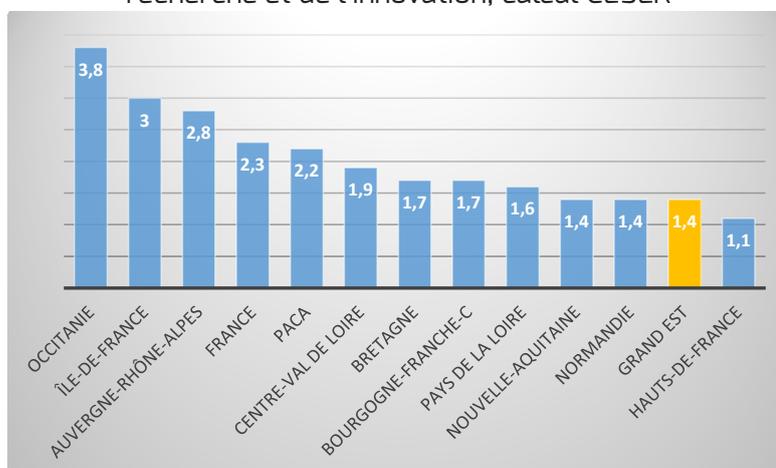
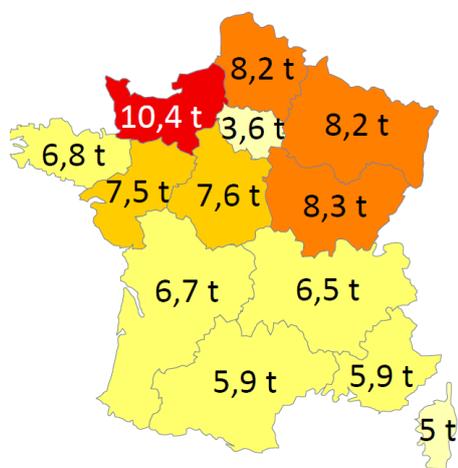
# Accompagner la mutation des entreprises et des activités

10<sup>ème</sup> région / 13 pour la R&D

3<sup>ème</sup> plus fortes émissions de GES par hab / 13

Emissions de gaz à effet de serre par habitant en 2018 (Source : CITEPA)

Part des dépenses en Recherche & Développement rapportée au PIB en 2019 (Insee et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, calcul CESER)



Sont considérés parmi les gaz à effet de serre les gaz à fort pouvoir de réchauffement global, soit pour les principaux le dioxyde de carbone, le méthane, et le protoxyde d'azote.

Région à l'histoire tant industrielle qu'agricole, le Grand Est occupe le haut du tableau (après la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté) avec **8,2 tonnes de GES par an et par habitant**.

Le Grand Est est cependant la région ayant opéré la **baisse la plus importante de GES/habitant** grâce à une réduction de 3,3% de consommation d'énergie fossile entre 2016 et 2019 (il faudrait 5,5% par an jusqu'à 2050 pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone, SNBC). Cette diminution s'explique d'une part par une baisse globale de 2,3% de la consommation d'énergie par habitant, et d'autre part par un développement important des énergies renouvelables, dont l'éolien et le photovoltaïque.

Toutefois, si l'on considère l'empreinte carbone d'un habitant du Grand Est – c'est-à-dire la quantité de GES engendré par ses modes de vie, à travers les postes d'émission que sont le transport, le logement, les biens, les services et l'alimentation – **le Grand Est, avec 9,03 tonnes de CO<sub>2</sub> par an et par habitant, présente la deuxième plus forte empreinte carbone des régions**. Rappelons que, la SNBC fixe le seuil à 2 tonnes de CO<sub>2</sub>/hab pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

La R&D regroupe l'ensemble des processus issus de la recherche fondamentale ou d'une invention permettant une faisabilité industrielle. Il s'agit donc pour notre région d'accroître le champ des connaissances pour concevoir de nouvelles applications, soit à partir de connaissances disponibles ou bien à développer. **Il devient nécessaire de davantage impliquer le domaine privé** (65,3% des dépenses françaises en R&D, contre 53,6% dans le Grand Est, plus faible part des régions) **à partir de sources publiques pour trouver de nouvelles solutions**

**plus performantes et durables** afin de maintenir une partie importante de notre PIB dans le domaine industriel. La conséquence directe serait d'accroître la notoriété de notre région comme étant tournée vers l'avenir industriel au sein d'un pays qui s'étiole dans ce domaine depuis de nombreuses années. **Retenir nos talents et en attirer de nouveaux devient une des actions indispensables et prioritaires pour maintenir une diversification économique durable en Grand Est.**

Très en retrait dans ce domaine par rapport à l'ensemble des régions avec **seulement 1,4% du PIB consacré à la R&D** (2,3% en France), la France avait en 1985 fixé le seuil de 3% du PIB, seuil retenu par l'UE dans la stratégie Europe 2020. Avec l'ambition de **pouvoir rapatrier sur le sol européen certains industries**, la réalisation de cet objectif permettrait de pouvoir fixer sur les territoires les compétences qui aujourd'hui s'évaporent.

Nombre de chercheurs en R&D pour 1 000 actifs (Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, SIES, calcul CESER)

ÎLE-DE-FRANCE	22	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	5,5
OCCITANIE	13,6	CENTRE VAL-DE-LOIRE	5,4
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	11,8	<b>GRAND EST</b>	5,2
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	10,6	NORMANDIE	4,9
BRETAGNE	8,9	HAUTS-DE-FRANCE	4,3
PAYS DE LA LOIRE	6,4	CORSE	2,3
NOUVELLE-AQUITAINE	5,9		

On compte en France un peu plus de 325 000 chercheurs en R&D. 62% exercent dans le secteur privé. Hors Corse, **le Grand Est est la seule région où les chercheurs exercent dans des organismes publics sont majoritaires**, au nombre de 7 285 (ils sont seulement 6 069 dans les entreprises, soit 45%). En terme de densité, l'Île-de-France, l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions les mieux dotées en chercheurs, avec respectivement 22, 13,6 et 11,8 chercheurs pour 1 000 actifs.



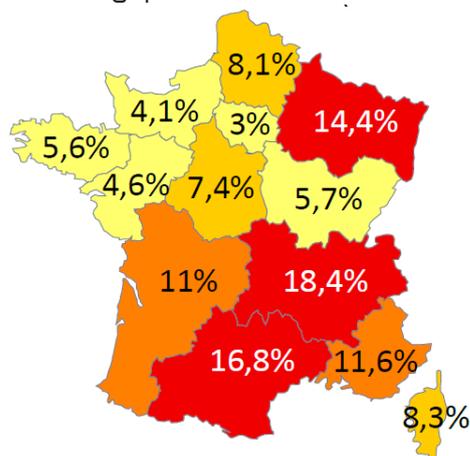
# Viser la souveraineté énergétique et alimentaire



3<sup>ème</sup> pour la production d'ENR

8<sup>ème</sup> taux d'autonomie alimentaire / 13

Part de la production d'énergie renouvelable locale (biométhane, hydraulique, solaire photovoltaïque, éolien, biomasse, biogaz, déchets) sur la consommation totale d'énergie en 2020 (Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,



Les énergies renouvelables sont, avec la sobriété et l'efficacité énergétique, un pilier de la stratégie de décarbonation, indispensable pour contenir le changement climatique. De plus, elles jouent un rôle déterminant dans la **maîtrise de la facture et la souveraineté énergétique des Etats et des collectivités grâce à la relocalisation de la production.**

Dans le Grand Est, la production d'énergie par le biométhane, l'hydraulique, le solaire photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, le biogaz et les déchets couvre 14,4% de la consommation totale d'énergie, soit la 3<sup>ème</sup> part des régions derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

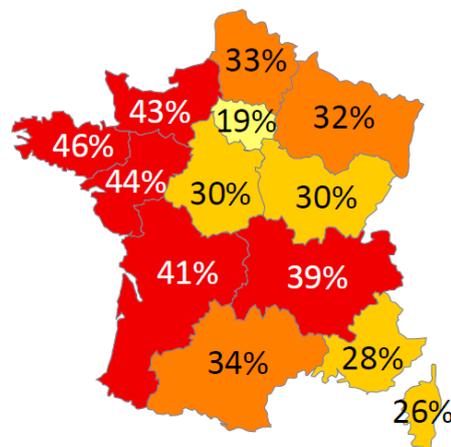
Si dans la région, certaines énergies affichent un rythme de progression lent et régulier depuis 2005 (bois énergie, aérothermie), d'autres, comme les biocarburants, ont connu une hausse de leur production annuelle avant de se stabiliser. Quant à l'éolien, le photovoltaïque et le biogaz, ils continuent de se développer fortement en cohérence avec les capacités qu'offre la région. Concernant l'hydroélectrique, majoritairement localisé à l'est de la région sur le Rhin, sa production se maintient à un niveau relativement stable.

Deuxième région productrice après les Hauts de France, le Grand Est occupe le **premier rang pour sa capacité de développement éolien** (qui représenterait alors 25% de la production du parc national).

Il détient en outre la **5<sup>ème</sup> place pour sa capacité en matière de développement d'électricité d'origine solaire.**

Ces tendances, confortées par l'objectif 4 du SRADDET « Dé-

Taux d'autonomie alimentaire en 2020 (Source : Utopies)



velopper les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique » s'inscrivent dans la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas Carbone et contribuent à l'enjeu de souveraineté énergétique. Il s'agira d'être vigilant à la cohérence avec d'autres enjeux tels que la préservation de la biodiversité ou l'acceptabilité sociétale.

**Le taux d'autonomie alimentaire** est la possibilité pour une région ou un pays de subvenir aux besoins de sa population par sa seule et propre production, exprimée en valeur. A l'échelle nationale, il est de 60% (43% pour la production agricole et 72% pour la production agro-alimentaire). A l'échelle plus fine des régions, territoires plus petits, ces taux sont nécessairement plus bas et à rapporter aux spécificités locales. L'autonomie alimentaire la plus élevée est enregistrée en Bretagne (46%), tandis que la plus faible est logiquement affichée par l'Île-de-France (19%). Elle est de **32% dans le Grand Est**, soit le 8<sup>ème</sup> rang sur 13 (10% pour la production agricole et 47% pour la transformation).

Fort de près de 30 000 exploitations et de 3 millions d'hectares de surface agricole utile, le Grand Est occupe une **place majeure dans la production agricole nationale.** Si les enjeux sont nombreux, celui de la souveraineté alimentaire se traduit par la diversification et la transformation localisée des productions, le développement des circuits courts et la valorisation des produits de qualité, notamment à travers les labels. Face à ce défi de la souveraineté alimentaire, **il s'agit pour le Grand Est de s'inscrire dans une perspective de production alimentaire maîtrisée, durable, en phase avec les attentes sociétales.**

## Autonomie nationale à chaque maillon des filières en 2020 (Source Utopies)

FABRICATION DE PRODUITS DE BOULANGERIE	88 %	ÉLEVAGE BOVINS VIANDE	63 %
TRANSFORMATION DES VOLAILLES	81 %	ÉLEVAGE BOVINS LAITIERS	62 %
FABRICATION DE BISCUITS, BISCOTTES, PÂTES	78 %	CULTURE DE LÉGUMES	48 %
ABATTAGE ET PRODUITS À BASE DE VIANDE	73 %	ACTIVITÉS DE PÊCHE ET DE PIÉGEAGE	45 %
LAIT, BEURRE ET AUTRES PRODUITS LAITIERS	72 %	FABRICATION DE FARINES	37 %
ELEVAGE DE VOLAILLES ET PRODUCTIONS D'OEUF	72 %	CÉRÉALES, OLÉAGINEUX, LÉGUMINEUSES	25 %
FABRICATION DE PRODUITS À BASE DE FRUITS ET LÉGUMES	68 %	CULTURE DE FRUITS	22 %



# Valoriser le Grand Est et ses diversités territoriales



1<sup>ère</sup> pour l'emploi dans les entreprises étrangères 6<sup>ème</sup> pour les nuitées touristiques

Le Grand Est est la région où la part des salariés travaillant pour une entreprise étrangère implantée en France est la plus élevée, avec 18,4%, devant les Hauts-de-France (16,2%) et l'Île-de-France (15,9%). Sans surprise, les départements moteurs sont ceux situés aux frontières, principalement allemandes : le Bas-Rhin (23,4%), la Moselle (22,2%) et le Haut-Rhin (18,5%). Les départements champardennais présentent des taux aux alentours des 13%, dans la moyenne nationale.

La capacité d'une entreprise à exporter et à s'ouvrir vers de nouveaux marchés dépend aussi du caractère international du groupe qui contrôle cette entreprise, afin d'offrir au territoire sur lequel elle est implantée des perspectives commerciales plus vastes que l'unique marché national, et donc un potentiel de croissance accru. **La présence de groupes internationaux sur un territoire démontre l'attractivité de celui-ci**

pour contribuer à son développement, pouvant mener à de nouveaux investissements étrangers, tout en étant vigilant quant aux rachats effectués par des grands groupes de sociétés françaises en devenant sans engagement de les développer.

En ce qui concerne le tourisme, le Grand Est, 4<sup>ème</sup> région par la superficie, est la 6<sup>ème</sup> région la plus visitée, avec presque **14 millions de nuitées dans les hôtels de tourisme en 2022**. La moitié de ces nuitées sont concentrées en Alsace, le Bas-Rhin trônant en tête avec un peu plus de 4 millions de nuitées. Suivent le Haut-Rhin, la Moselle et la Marne. La Haute-Marne, les Ardennes et la Meuse pèsent à elles-trois cumulées seulement 6% du tourisme régional.

On compte également **3,5 millions de nuitées dans l'hôtellerie de plein air en**

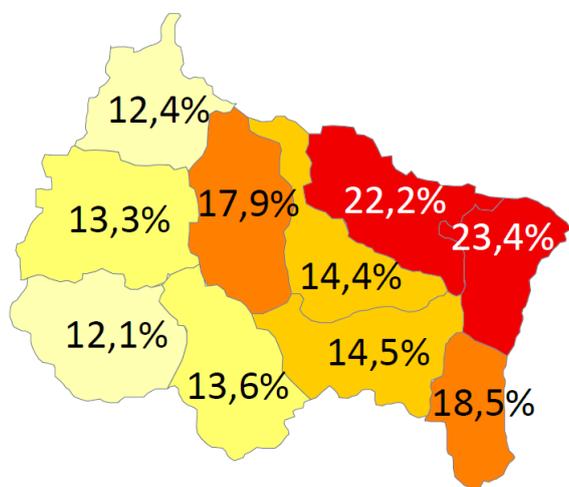
**2022**, les départements les plus visités étant le Haut-Rhin (808 000 nuitées), les Vosges (767 000) et le Bas-Rhin (552000).

L'Agence Régionale du Tourisme comptabilise 29 millions de touristes en 2022 et un taux d'occupation dans les hôtels de 62%. **La dépense estimée totale est de 6,4 milliards d'euros.**

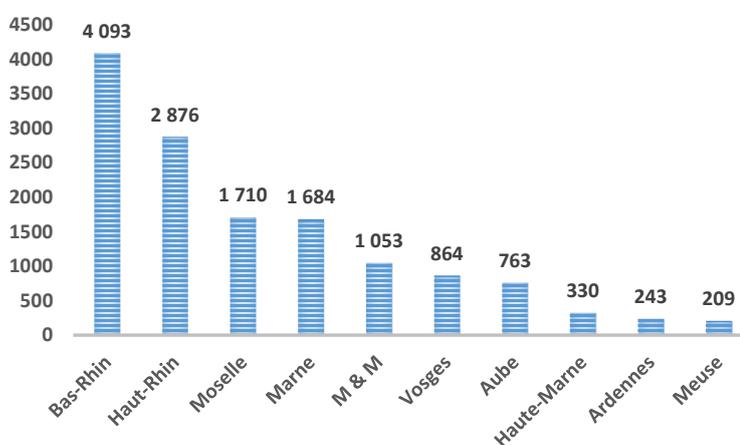
Les actions en faveur du développement du tourisme ne doivent pas se focaliser uniquement sur les lieux déjà visibles au risque d'oublier une bonne partie du tourisme rural, et de nature, très axé sur une économie équitable et durable. L'ensemble des acteurs du tourisme doivent être accompagnés dans la montée en gamme.

Un effort particulier doit être mis en oeuvre sur la **formation aux différents métiers du tourisme, notamment en faveur de l'apprentissage des langues étrangères.**

Part des effectifs salariés travaillant dans une entreprise étrangère en France (Source : Insee, Flores, Lifi)



Nombre de nuitées en milliers dans les hôtels de tourisme en 2022 (Insee)



Nombre de nuitées dans les hôtels de tourisme en 2022, en milliers

ÎLE-DE-FRANCE	66 587	NORMANDIE	8 081
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	23 855	BRETAGNE	7 930
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	23 458	PAYS DE LA LOIRE	7 285
NOUVELLE-AQUITAINE	16 051	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6 866
OCCITANIE	15 235	CENTRE VAL-DE-LOIRE	6 016
<b>GRAND EST</b>	<b>13 824</b>	CORSE	3 114
HAUTS-DE-FRANCE	9 000		



# Promouvoir la coopération infrarégionale et transfrontalière

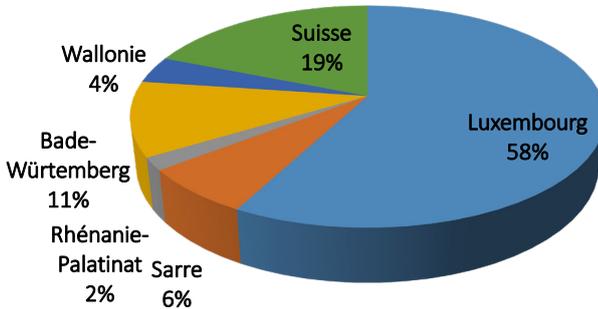
Plus grand nombre de frontaliers des régions françaises

8 GECT

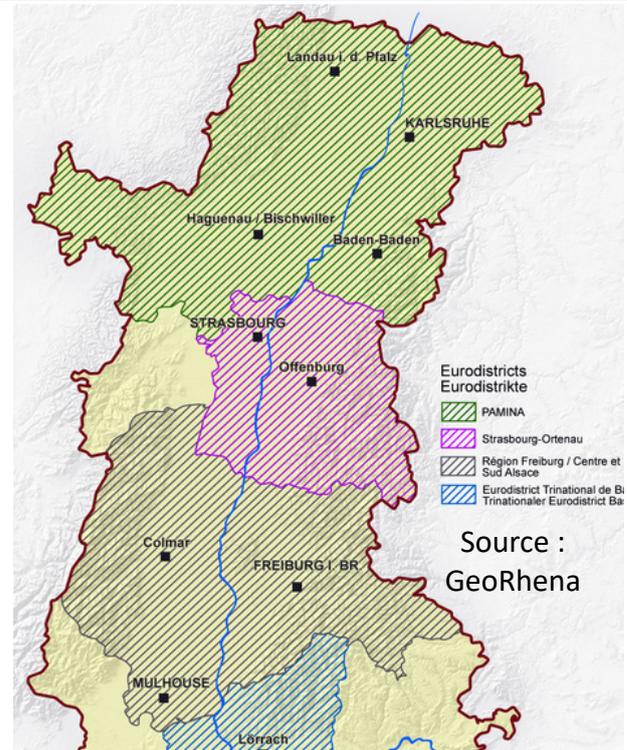
Les frontaliers dans le Grand Est à destination des 4 pays voisins

	Nombre de frontaliers au 1 <sup>er</sup> trimestre 2023	Evolution sur un an	Evolution annuelle moyenne ces 10 dernières années
Luxembourg	121 808	+4,5%	+4,4%
Suisse	39 892	+3%	+2%
Allemagne*	40 996	*données 2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	
Belgique**	8 245	**non actualisées depuis 2019	

Destination des travailleurs frontaliers



La barre des 200 000 frontaliers dans le Grand Est a été franchie fin 2021, à la faveur d'une forte reprise de l'emploi transfrontalier après la crise Covid-19. Début 2023, ils étaient déjà 210 000 : 5 000 de plus sur un an en direction du Luxembourg, et 1 000 vers la Suisse. Le palier des 150 000 salariés travaillant au Luxembourg, projeté pour 2035, sera à ce rythme atteint bien plus tôt que prévu, puisqu'ils sont déjà 121 808 début 2023. Pour ce qui concerne les «navetteurs» en direction de l'Allemagne, ils seraient un peu moins de 41 000 répartis sur 3 Länder (les derniers éléments consolidés datent de 2021). Ils étaient 60 000 en 2000. Enfin, la Belgique comptait 8 245 travailleurs frontaliers résidant dans le Grand Est en 2019, chiffres en stabilisation.

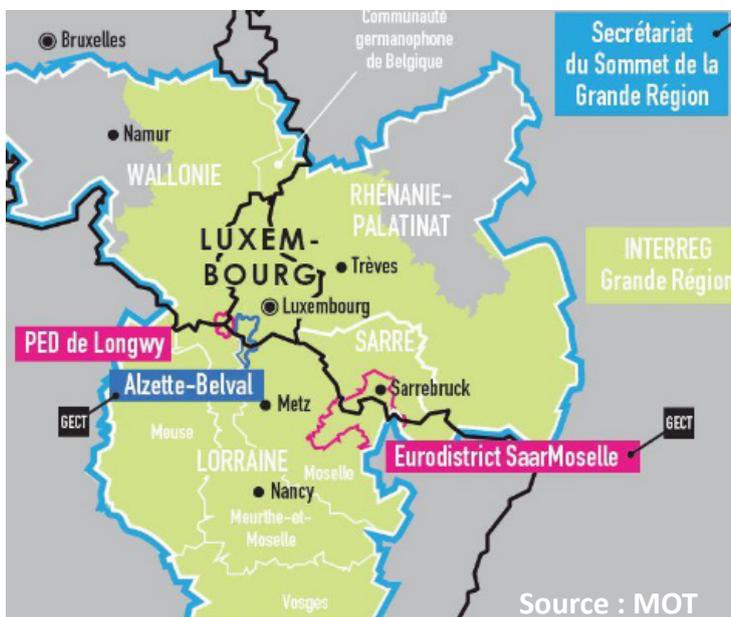


Les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) sont une forme juridique d'instrument de coopération transfrontalière dont les modalités de constitution ont été définies par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union européenne dans un règlement adopté en juillet 2006. Dotés de la personnalité juridique et constitués de personnes juridiques d'au moins deux Etats membres (Gouvernements, collectivités territoriales, institutions publiques, universités...), les GECT visent à faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale au sein de l'Union européenne. Leurs tâches consistent, entre autres, à mettre en oeuvre les programmes cofinancés par l'UE ou tout autre projet européen de coopération transfrontalière.

Considérant que les services publics transfrontaliers doivent être organisés et pilotés en proximité, le CESER propose de **donner aux GECT une nouvelle légitimité**. Forts d'un réel pouvoir de gouvernance transfrontalière, **ceux-ci fusionneraient l'espace fonctionnel et l'espace institutionnel, permettant ainsi de passer du «territoire de projet» au «territoire de pouvoir»**. Ces GECT pourraient par exemple gérer des fonds de solidarité et de relance transfrontaliers faisant participer l'ensemble des voisins.

On recense **8 GECT** au sein du Grand Est (cartes ci-dessous, source MOT) :

- quatre qui portent un eurodistrict (agglomération transfrontalière) : Strasbourg-Ortenau et SaarMoselle depuis 2010, PAMINA depuis 2016, Freiburg-Centre et Sud-Alsace depuis 2020)
- un qui suit le programme Interreg Grande Région (2010)
- un qui porte un projet d'aménagement, Alzette Belval (2013)
- un qui suit les travaux du Sommet de la Grande Région
- un qui porte un réseau d'université, Eucor - Le campus européen (2016, n'apparaît pas sur la carte ci-dessus).





# Assurer la mobilité décarbonée des biens et des personnes

5<sup>ème</sup>/13 pour la part des déplacements en TC

3<sup>ème</sup>/13 pour les pistes cyclables

En France (hors Île-de-France), **la voiture** demeure de loin le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail, avec une majorité écrasante de **82%**. **8,4%** des travailleurs se rendent à leur travail **à pied ou à vélo**, **1,8% en deux-roues motorisés**, quand **7,8%** des déplacements se font **en transport en commun**. Le Grand Est se situe légèrement au dessus, avec un taux de **8,2%**. Ce dernier progresse lentement, il était de 7,5% en 2008). Au niveau infrarégional, les zones d'emploi où l'on retrouve une grande ville présentent des parts supérieures à 10%, à savoir Reims, Strasbourg, Metz, Nancy et Thionville. Le reste de l'Alsace se situe dans la moyenne nationale, quand l'ensemble des autres territoires de la région, en majorité ruraux, affichent des taux très faibles,

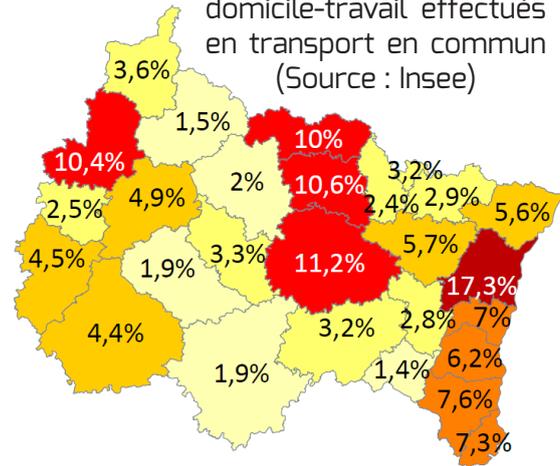
en-deça des 2% à Sedan, Chaumont-Langres, Remiremont ou Vitry-le-François-Saint-Dizier.

Concernant les flux de marchandises, **84% d'entre-elles sont acheminées par la route** dans le Grand Est, contre 88% au niveau national. **Le ferroviaire et le fluvial** sont un peu plus pregnants en région qu'en France, avec respectivement **13% et 3%** des flux, contre 10 et 2 en moyenne nationale. Cependant, ces taux ne sont pas suffisants pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre engendrées par le transport de marchandises. En France, **l'objectif** annoncé par le gouvernement est d'atteindre **à horizon 2030** une part modale dans le **transport de marchandises de 18% pour le fret ferroviaire**.

Part modale du transport de marchandises en tonnes.km en 2020 (Source : SDS pour le routier, ORTL pour le ferroviaire et VNF pour le fluvial)

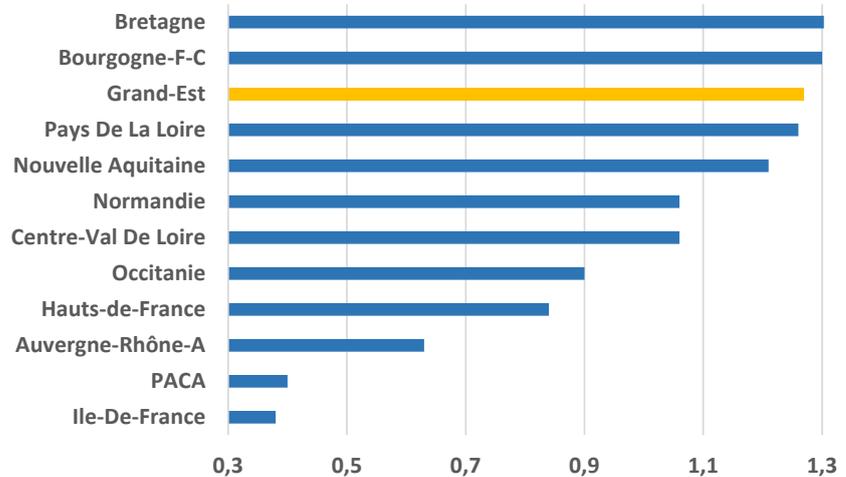
Transport	Grand Est	France	UE (2018)
Routier	84%	88%	77%
Ferroviaire	13%	10%	17%
Fluvial	3%	2%	6%

Part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun (Source : Insee)



Le Grand Est est la région où le plus grand nombre de linéaires cyclables a été créé en 2022, avec +388 kilomètres, devant les Hauts-de-France et l'Occitanie. On y recense 7 039 kilomètres de pistes cyclables. Seule la Nouvelle-Aquitaine affiche un nombre plus important. Rapporté au nombre d'habitants, **la région présente la 3<sup>ème</sup> densité, avec 1,27 kilomètres de pistes cyclables pour 1 000 habitants**, juste derrière la Bretagne (1,31 km) et la Bourgogne-Franche-Comté (1,3 km). L'Île-de-France et ses 12 millions d'habitants ferment la marche, avec 380 mètres pour 1 000 habitants, juste derrière PACA et Auvergne-Rhône-Alpes. Concernant les places de stationnements vélo, dont la sécurisation reste à développer, le Grand Est est au 6<sup>ème</sup> rang des régions, avec 10,1 places pour 1 000 habitants.

Kilomètres de pistes cyclables pour 1 000 habitants en 2023 (Source : Géovélo)



Part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun en 2019 et évolution entre 2008 et 2019 (Source : Insee)

ÎLE-DE-FRANCE	44,2 %	+ 2,4 points	OCCITANIE	6,8 %	+ 1,3 points
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	10,9 %	+ 1,5 points	NORMANDIE	6,6 %	+ 0,5 point
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	10,6 %	+ 1,3 points	BRETAGNE	5,7 %	+ 0,4 point
HAUTS-DE-FRANCE	8,9 %	+ 0,9 point	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	5,7 %	+ 0,2 point
<b>GRAND EST</b>	8,2 %	+ 0,7 point	NOUVELLE-AQUITAINE	5,6 %	+ 1 point
CENTRE VAL-DE-LOIRE	7,5 %	+ 0,5 point	CORSE	2,4 %	+ 0,1 point
PAYS DE LA LOIRE	7,1 %	+ 0,7 point			

# Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et restaurer la biodiversité

10<sup>ème</sup>/13 pour la valorisation des déchets

6<sup>ème</sup> / 13 pour les prélèvements en eau

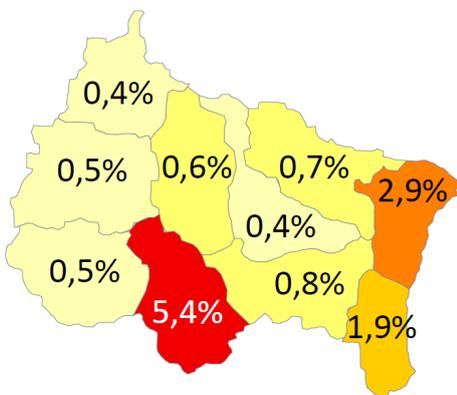
La valorisation matière ou organique comprend le recyclage et le réemploi des déchets, le compostage, la méthanisation et l'épandage. **En France, cela concerne 46,4% des déchets.** Les régions de l'ouest du pays sont les plus en avance, avec des parts supérieures à 60% en Bretagne ou dans les Pays de la Loire. **Le Grand Est**, tiré par les départements alsaciens fait sensiblement moins bien, avec **44,7%**. Ce taux descend à 36-37% pour les départements de la Meuse, de l'Aube et de la Haute-Marne.

Le Grand Est est la 6<sup>ème</sup> région pour les prélèvements en eau, la seule avec l'Île-de-France de la moitié nord du pays à prélever plus d'un milliard de m<sup>3</sup> par an. **Elle se distingue des autres régions par son utilisation, fléchée à 49% pour les industries et activités économiques**, part la plus haute de la région. En revanche, **l'irrigation a une place faible, à l'origine de seulement 15% des prélèvements en eau**, quand certains territoires sont au-delà des 50% (Centre-Val-de-Loire, Corse, Occitanie). Enfin, **36% des prélèvements ont une vocation résidentielle**, à usage direct pour les populations : c'est le 2<sup>ème</sup> plus faible taux des régions, après Centre-Val-de-Loire.

Dans le cadre de sa Stratégie Nationale pour les Aires Protégées, **la France ambitionne de préserver 30% de son territoire**, terrestre et marin dont 10% en protection forte.

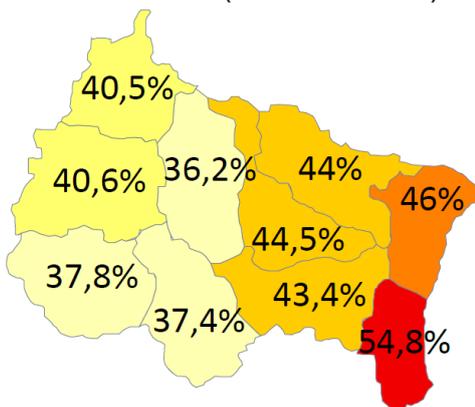
A ce jour, dans la région, les **64 000 ha de protection forte** (réserves naturelles nationales ou régionales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves biologiques intégrales ou dirigées) sont dopés par le récent Parc national de forêts et par la dynamique alsacienne. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale des Aires Protégées, il s'agira, au-delà de la stricte protection réglementaire, de faire converger et de consolider l'ensemble des dynamiques en faveur de la biodiversité : Stratégie Régionale de la Biodiversité, sites Natura 2000, politiques départementales en faveur des Espaces Naturels Sensibles, ...

Pourcentage de couverture en aires protégées (protection réglementaire + maîtrise foncière) (Source : MNHN)

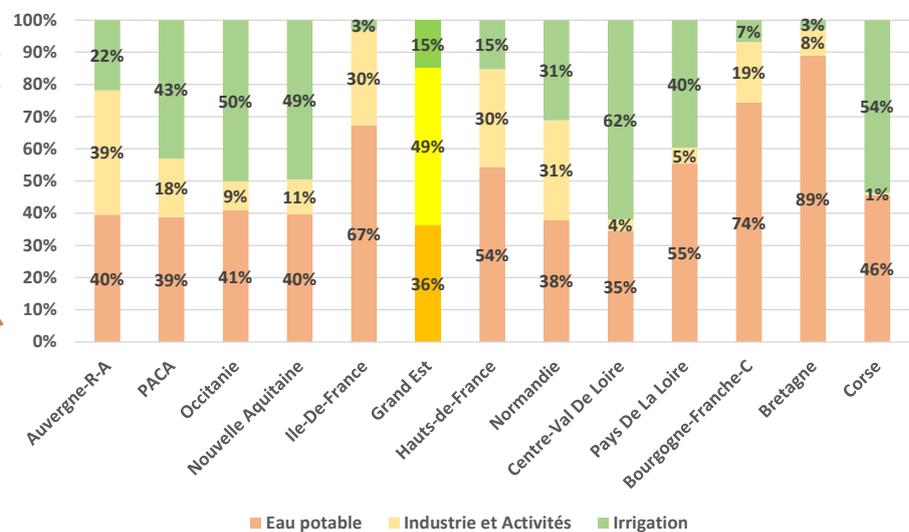


Les aires protégées sont des espaces géographiques clairement définis, reconnus, consacrés et gérés, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui leur sont associés.

Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en 2019 (Source : ADEME)



Part des différents usages pour les prélèvements en eau (sont exclus les usages barrages, canaux et énergies) par région en 2020 (Source BNPE)



Volume d'eau prélevé, en m<sup>3</sup> par région en 2020 (source BNPE). Sont exclus les usages barrages, canaux et énergies

Auvergne-Rhône-Alpes	1 689 450 981	Normandie	715 801 487
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 497 638 597	Centre Val-de-Loire	638 092 610
Occitanie	1 424 304 048	Pays de la Loire	507 851 267
Nouvelle-Aquitaine	1 301 917 922	Bourgogne-Franche-Comté	374 869 347
Île-de-France	1 218 636 629	Bretagne	287 927 656
<b>Grand Est</b>	<b>1 205 203 922</b>	Corse	99 761 466
Hauts-de-France	730 485 979		



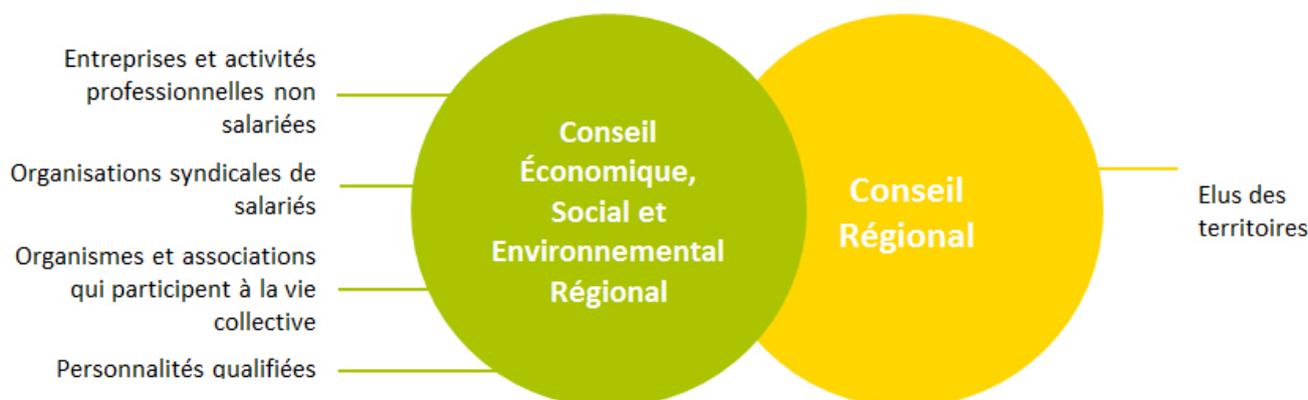
Le CESER est une assemblée consultative, porte-voix de la société civile organisée, dont les fonctions sont autant de mettre à jour et de relayer les débats en cours dans l'espace régional que d'être un agitateur d'idées, un laboratoire pour la valorisation de la démocratie participative. Il est donc d'autant plus utile dans une période de grave désaffection citoyenne à l'égard du monde politique et de la chose publique en général.

Les membres qui composent l'Assemblée du CESER sont issus de divers horizons de la société civile organisée parmi lesquels des responsables d'entreprises, syndicalistes, responsables associatifs, agriculteurs, artisans, universitaires, responsables culturels, représentants des professions libérales ou encore défenseurs de l'environnement...

Ils débattent ensemble de l'avenir de leur région de manière constructive et en dehors de toute prise de position partisane. Le CESER est l'une des rares assemblées où, par exemple, patronat et syndicats, ou encore agriculteurs et environnementalistes se réunissent afin de réfléchir sereinement aux enjeux stratégiques régionaux.

Le CESER détient une mission centrale : donner aux élus régionaux l'éclairage de la société civile organisée sur toutes les affaires pouvant concerner la région.

## LE CESER, SECONDE ASSEMBLÉE RÉGIONALE



Retrouvez toutes les infos du CESER Grand Est sur internet :  
[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

**Suivez-nous**  
sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de nos actualités :



**Site de Châlons-en-Champagne**  
5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 70 31 79

**Site de Metz**  
1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01  
Tél : 03 87 33 60 26

**Site de Strasbourg**  
1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 88 15 68 00

**CESER**  
ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE **Grand Est**